

Le Figaro - jeudi 31 décembre 2020

POLITIQUE

Fusion des deux départements alsaciens

Cinq ans après la création de la région Grand Est, l'Alsace retrouve une identité institutionnelle.

YOLANDE BALDEWECK



L'« A cœur » rouge, symbole en forme de bretzel de la nouvelle Collectivité européenne d'Alsace, a été installé devant le conseil départemental du Haut-Rhin, à Colmar.

Hervé KIELWASSER/PHOTOPQR/L'ALSACE/MAXPPP

DÉPARTEMENT L'Alsace est de retour. Dès le samedi 2 octobre, les automobilistes pourront choisir des plaques d'immatriculation Alsace/Elsass avec le « A cœur » rouge, en forme de bretzel. À dire vrai, des milliers de voitures circulent toujours avec le drapeau de l'ancienne région Alsace plutôt qu'avec le logo du Grand Est.

Ce samedi, les 46 conseillers départementaux du Bas-Rhin et leurs 34 homologues du Haut-Rhin - une assemblée majoritairement à droite et au centre - se retrouveront à Colmar pour « installer » la Collectivité européenne d'Alsace. Issue de la fusion des deux conseils départementaux alsaciens, la CEA est plus qu'un simple département.

Pour autant, ce n'est pas la région réclamée, sondage après sondage, par deux tiers des Alsaciens, relayés par les associations régionalistes très actives. Même si, face aux voisins allemands et suisses, la nouvelle collectivité s'affiche comme l'« EuroRegion Elsass ». De quoi irriter les voisins lorrains et champardennais.

Gommée de la carte

L'Alsace revient de loin. Après le référendum raté de 2013, l'Alsace avait été gommée de la carte par François Hollande, au profit d'une région allant de l'Île-de-France au Rhin. Protestations des élus, manifestations, pétitions, dont celle recueillant 60 000 signataires de Jean Rottner, alors maire de Mulhouse, n'ont pas empêché l'Alsace d'être intégrée dans le Grand Est au 1er janvier 2015.

Très vite, Frédéric Bierry, président du conseil départemental du Bas-Rhin, et son homologue haut-rhinois, le député LR de Colmar Éric Straumann, s'organisent et mutualisent économie et tourisme. « Rendez-nous l'Alsace », réclament plus de 15 000 Alsaciens à l'appel du député LR Laurent Furst.

Début 2017, les deux conseils départementaux imaginent, à huis clos, un statut pour l'Alsace. À peine élu, le député du Haut-Rhin Olivier Becht, futur président d'Agir, relaie le mécontentement, auprès de son ancien condisciple de l'ENA, Emmanuel Macron. « Faites-moi une proposition », suggère le chef de l'État aux parlementaires LR, UDI et LREM et autres grands élus réunis le 31 octobre 2017 à la préfecture de Strasbourg. Au sein du Grand Est, précise-t-il, ce qui convient au nouveau président, Jean Rottner (LR), élu après la démission de Philippe Richert. Chargé de déblayer un terrain miné, le préfet Jean-Luc Marx confirmera « un désir d'Alsace ».

Statut spécifique

Mais Édouard Philippe écarte la collectivité à « statut particulier », réclamée par la pétition « Cap sur l'Alsace », signée par 500 élus, initiée par Frédéric Bierry et par Brigitte Klinkert, devenue son homologue haut-rhinoise après la démission d'Éric Straumann pour cumul de mandats.

Pragmatique, le duo de choc multipliera les initiatives, négociant pied à pied avec la ministre Jacqueline Gourault les contours de la nouvelle collectivité qui obtiendra, grâce à l'arbitrage présidentiel, « des compétences liées à ses spécificités ». « Qu'on le veuille ou non, c'est la seule collectivité sur le territoire métropolitain à avoir un statut spécifique », positive Olivier Becht, à la manœuvre avec le député LREM du Bas-Rhin Vincent Thiébaud, persuadé que « la CEA sera ce que les élus en feront ». « Les associations ont servi d'aiguillon. Autant qu'une renaissance historique, la CEA est d'abord un outil pour remettre l'Alsace au premier plan en termes d'attractivité et d'emploi, tout en offrant un service public au plus près des territoires à ses habitants », affirme Frédéric Bierry, qui devrait en être le premier président.

Pas plus que la question du siège, celle de l'exécutif n'avait été tranchée entre Bierry et Klinkert. « La répartition favorable au Bas-Rhin, ce n'était pas acceptable », tacle le président Rémy With, élu après l'entrée de Brigitte Klinkert au gouvernement, qui s'est révélé un fin négociateur. Si le siège administratif de la CEA sera situé à Strasbourg, le centre décisionnel sera à Colmar, où l'hémicycle a été agrandi et modernisé.

Quant à la présidence, en entrant au gouvernement, Brigitte Klinkert - qui revendique une double appartenance, « majorité alsacienne et majorité présidentielle » -, a renoncé de facto à se présenter. Mais elle ne sera pas présidente déléguée, comme elle l'avait souhaité. « Quand on est ministre, c'est un engagement de tous les jours », observe Rémy With, futur premier vice-président en charge des territoires, suivi par une majorité des élus. « Elle est notre ministre, c'est une vraie valeur ajoutée pour la CEA et pour défendre nos dossiers à Paris », ajoute Frédéric Bierry. En sachant qu'après les élections régionales et départementales de juin les cartes seront rebattues.

Le Figaro - jeudi 31 décembre 2020

POLITIQUE

L'entité nouvelle pourrait bien devenir un laboratoire

YOLANDE BALDEWECK

L'ALSACE ouvrira-t-elle la voie à d'autres départements ? Ses élus ont dû affronter un long parcours semé d'embûches. « Il y a trois ans, personne ne pensait que nous y arriverions. Il y a eu, depuis, les accords de Matignon en octobre 2018 et le vote de la loi Alsace du 2 août 2019. C'est une révolution institutionnelle, avec une prise en compte de nos spécificités », rappelle l'ancienne présidente du conseil départemental du Haut-Rhin, Brigitte Klinkert.

« La Collectivité européenne d'Alsace (CEA) préfigure ainsi la loi 4D sur la différenciation portée par Jacqueline Gourault », se félicite la ministre déléguée à l'Insertion. Pour Brigitte Klinkert, « la Collectivité européenne d'Alsace, voulue par le président de la République, va devenir un laboratoire de la décentralisation et un laboratoire européen pour la France ».

La coopération transfrontalière, y compris dans le domaine de la santé, lui tient particulièrement à cœur, elle qui s'était battue au printemps pour faire hospitaliser des malades du Covid-19 outre-Rhin. Chef de file pour les relations avec les voisins allemands et suisses, la CEA pourra signer des accords, y compris sur l'apprentissage transfrontalier. La loi du 2 août 2019 délègue aussi à la CEA l'entretien des routes non concédées, avec la possibilité de tester une redevance pour réguler le trafic de poids lourds.

La promotion du bilinguisme

Elle assurera la promotion du bilinguisme. Les ligues sportives et les organisations professionnelles pourront se réorganiser au niveau de l'Alsace, tout comme la chambre de métiers.

Si la mariée est belle, trop belle même pour certains élus du Grand Est, le compte n'y est pourtant toujours pas pour les élus alsaciens de l'opposition. Éric Straumann, nouveau maire de Colmar et binôme de Brigitte Klinkert au département, veut « récupérer la compétence économique et les transports scolaires gérés par le Grand Est ».

Le Mouvement pour l'Alsace, présidé par le sénateur André Reichardt, qui revendique 800 membres, dont six parlementaires LR et UDI, le maire de Colmar et la présidente de l'Eurométropole de Strasbourg, Pia Imbs, garde dans son viseur la sortie du Grand Est...
Y. B.

Le Figaro - jeudi 31 décembre 2020

Haut-Rhin et Bas-Rhin, une fusion sous tension

La création de la Collectivité européenne d'Alsace, le 2 janvier, réveille les rivalités entre départements

STRASBOURG - envoyé spécial

Le 2 janvier 2021, sera portée sur les fonts baptismaux la Collectivité européenne d'Alsace (CEA). Elle tiendra ce jour-là sa séance d'installation à l'hôtel du département de Colmar. Si les départements du Bas-Rhin et du Haut-Rhin subsistent en tant que circonscriptions administratives de l'État, comme le précise l'ordonnance du 28 octobre 2020 relative à la création de la CEA, celle-ci s'acquittera désormais des compétences précédemment exercées par les conseils des deux départements alsaciens, auxquels s'ajoutent quelques attributions spécifiques.

Il ne s'agit cependant pas de recréer une région Alsace en tant que telle – la CEA reste rattachée à la région Grand-Est – ni même de doter cette nouvelle collectivité d'un statut particulier. Pour les partisans de l'identité alsacienne, le goût de cette CEA est amer : ils continuent à militer pour que l'Alsace sorte du Grand-Est. A vrai dire, quand les habitants sont interrogés, peu sont informés de la création de cette nouvelle collectivité et encore plus rares sont ceux qui peuvent expliquer ce que ça va changer dans leur quotidien.

Ce qu'ils constatent, en revanche, par voie de presse interposée, c'est que, à l'approche de l'échéance, se sont réveillés les vieux démons des rivalités entre Bas-Rhin et Haut-Rhin, et les craintes de ce dernier d'une tentation hégémonique du premier. Simple guerre d'ego entre les principaux protagonistes ou inquiétudes légitimes ? « *Le Haut-Rhin a parfois un complexe. Je comprends le ressentiment et la crainte de certains territoires que tout soit centralisé à Strasbourg*, concède le président du conseil départemental du Bas-Rhin, Frédéric Bierry (Les Républicains, LR), appelé à prendre la présidence de la future CEA. *Je pense que ces éléments crispants vont progressivement se lever.* »

Longue bataille

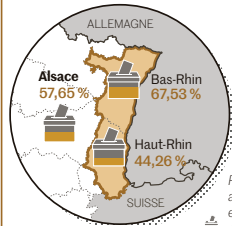
« *Aujourd'hui, il y a une vraie volonté partagée des élus du 67 et du 68 de construire cette Alsace rassemblée. Cela n'a pas toujours été le cas, rappelle-t-il. Nous sommes en train de trouver les bons compromis. On ne peut pas fragiliser Strasbourg dans sa mission de capitale européenne; on ne peut pas fragiliser Colmar dans son rôle de préfecture. Il faut garantir que chaque territoire soit reconnu. C'est dans la synergie qu'on dépassera les frontières Bas-Rhin-Haut-Rhin.* » Dans l'immédiat,

Le retour de l'Alsace comme entité politique

7 avril 2013

Rejet du projet de fusion des deux départements du Rhin

Référendum sur la création d'une collectivité regroupant la région et les deux départements alsaciens. Le oui l'emporte mais pas suffisamment pour que le processus soit lancé.



1^{er} janvier 2016

Disparition de la région Alsace

Création de la région Grand-Est, regroupant les anciennes régions Alsace, Champagne-Ardenne et Lorraine.



29 octobre 2018

Retrouver une entité politique alsacienne

Déclaration commune signée à Matignon entre l'État, la région Grand-Est et les départements du Bas-Rhin et du Haut-Rhin visant à restituer une unité institutionnelle au territoire alsacien.

2 août 2019

Naissance de la Collectivité européenne d'Alsace

Promulgation de la loi créant la Collectivité européenne d'Alsace (CEA). Les deux départements subsistent comme circonscriptions administratives de l'État.



2 janvier 2021

Séance d'installation à Colmar de la CEA.

Colmar devrait héberger le siège politique de la CEA, et Strasbourg son siège administratif. Quant à l'exécutif de la nouvelle collectivité, la présidence étant promise à M. Bierry, sept vice-présidences devraient revenir à des élus du Bas-Rhin et huit au Haut-Rhin, dont la première vice-présidence à l'actuel président de ce département, Rémy With. Au moins pour les six premiers mois, avant les prochaines élections départementales prévues en juin 2021.

La CEA est, en quelque sorte, une préfiguration du droit à la différenciation qui, à défaut d'être consacré dans la Constitution, devrait constituer l'armature du projet de loi dit « 4D » présenté fin janvier 2021 en conseil des ministres. « *On n'est pas exactement département, puisqu'on a des compétences supplémentaires; on n'est pas encore région* », résume M. Bierry. C'est également le fruit d'une longue bataille des Alsaciens pour acquérir un statut particulier, mais qui commence par un revers. Le 7 avril 2013, les électeurs des deux départements étaient appelés à se prononcer par référendum sur la création d'une collectivité fusionnant ce qui était alors le conseil régional d'Alsace avec les deux conseils généraux. Le oui l'emporta certes avec 57,65 % des suffrages mais sans réunir les conditions requises pour que le vote soit valide.

Toutefois, l'instauration, le 1^{er} janvier 2016, d'une région Grand-Est, issue de la réforme territoriale de 2014, regroupant l'Alsace, la Champagne-Ardenne et la Lorraine, réactive le « désir

d'Alsace » et remobilise les partisans d'une « Alsace unie ». Peu après son accession à l'Élysée, Emmanuel Macron assure qu'il ne remettra pas en cause les frontières des nouvelles régions. Toutefois, il n'exclut pas une évolution des départements alsaciens à l'intérieur de la région Grand-Est. Le 29 octobre 2018, une déclaration commune est signée à Matignon entre l'État, la région Grand-Est et les départements du Bas-Rhin et du Haut-Rhin, visant à restituer une unité institutionnelle au territoire alsacien. Les deux territoires regroupés dans la CEA disposent de compétences spécifiques pour la coopération transfrontalière avec l'Allemagne et la Suisse, le bilinguisme, les axes routiers majeurs et l'attractivité touristique. La loi du 2 août 2019 formalise cette déclaration commune.

« Effet locomotive »

Avec son 1,9 million d'habitants – soit un tiers de la population du Grand-Est –, ses 6 000 agents et un budget annuel de 2 milliards d'euros, la CEA devient le quatrième département français. Elle représente 40 % du poids économique du Grand-Est. « *Ça permet à l'Alsace de revenir au premier plan institutionnel* », se félicite M. Bierry. Une Alsace économiquement intégrée dans l'espace du Rhin supérieur, qui englobe également le Bade-Wurtemberg et le sud du Palatinat en Allemagne ainsi que le nord-ouest de la Suisse : près de 95 000 travailleurs transfrontaliers franchissent quotidiennement une des frontières.

Dans l'immédiat, Colmar devrait héberger le siège politique de la collectivité, et Strasbourg son siège administratif

Le président de la chambre de commerce et d'industrie Alsace Eurométropole, Jean-Luc Heimburger, voit dans la création de la CEA « *un effet de locomotive, qui va permettre de gagner du temps et en puissance, notamment dans le domaine transfrontalier* ». « *On va coller le fonctionnement politique au fonctionnement économique* », anticipe-t-il, énumérant les projets d'infrastructures qui concernent l'ensemble du bassin du Rhin supérieur, tels que la reconversion du site de la centrale nucléaire de Fessenheim, l'extension du parc de loisirs Europa-Park, l'aéroport Bâle-Mulhouse ou la construction de ponts sur le Rhin au nord et au sud, pour favoriser les échanges économiques. L'entrepreneur soulève néanmoins un bémol – « *pour l'instant, ça ne parle pas aux gens* » – et une inquiétude : « *Il ne faut surtout pas que ça devienne une concurrence par rapport au Grand-Est*. »

Même si tous les signataires de la déclaration commune assurent travailler en parfaite harmonie, il n'est pas difficile de déceler des

sensibilités et des approches susceptibles de créer quelques frictions. « *Je travaillerai avec la CEA comme je travaille avec d'autres départements*, prévient Jean Rottner, le président (LR) de la région Grand-Est. *Si dans la loi "4D" il y a une différenciation intelligente, où tout le monde se retrouve, je suis preneur. Mais on ne vient pas pour conquérir des parts de marché*. » Avis aux futurs dirigeants de la CEA.

« Différend avec la région »

« *Pour nous, la CEA est une première étape*, explique de son côté Rémy With, le président du conseil départemental du Haut-Rhin. *On pourrait imaginer quelle soit un terrain d'expérimentation. Nous ne sommes pas en conflit avec le Grand-Est mais, l'idée de départ, c'est celle-là. On a bien compris que l'Etat ne souhaitait pas remettre en question les frontières régionales, mais rien n'empêche, dans le futur, que de nouvelles compétences soient déléguées.* »

« *J'ai un différend avec la région sur les périmètres d'action*, concède M. Bierry. *On a aujourd'hui une nombreuse trinationale qui compte parmi les premières universités européennes et qui pourrait encore être renforcée. Il nous faut montrer que les territoires transfrontaliers sont des moteurs de l'intelligence européenne, créer avec l'espace rhénan une communauté de destin. J'aurais voulu que nous obtenions la compétence de l'économie de proximité. Nous sommes arrivés à un compromis autour des "activités de proximité". Pour moi, ça*

intègre l'économie. Je ne veux pas me substituer à la région mais si, face à un problème, j'estime qu'il est de mon devoir d'agir, j'y vais. »

Un des enjeux centraux concerne le transfert à la CEA – et pour une petite partie à la métropole de Strasbourg – de l'axe routier A35-N83 qui traverse les deux départements du nord au sud et constitue une voie majeure de transit des poids lourds, qui évitent ainsi les péages institués sur l'autoroute parallèle, de l'autre côté du Rhin. Le montant provisoire du transfert, voté en loi de finances rectificative, a été fixé à 23,7 millions d'euros de dépenses annuelles, calculées sur la moyenne des années 2015 à 2019. Les élus alsaciens jugent ce montant insuffisant et les négociations se poursuivent avec les ministères concernés.

Toutefois, l'idée de départ, qui était d'instaurer côté français une taxe équivalente à ce qui l'a été côté allemand, semble se heurter à des difficultés juridiques et un coût de gestion élevé. « *Il ne faut pas non plus que ça pénalise les entreprises de transport et logistiques de la région*, admet M. Bierry. *Nous étudions plusieurs pistes mais il y en a au moins pour trois ou quatre ans avant que ça se mette en place.* » Le sujet devient emblématique des difficultés concrètes auxquelles va se heurter la nouvelle collectivité. Pas de quoi, cependant, doucher l'enthousiasme de son futur président. « *A partir du 2 janvier, nous sommes tous Alsaciens* », assure-t-il. ■

PATRICK ROGER

La nouvelle entité soulève des inquiétudes chez les agents

Les syndicats des personnels des départements alsaciens dénoncent une organisation encore floue et craignent des suppressions de postes

STRASBOURG - correspondance

La CEA ? Personne ne sait ce que c'est ! », s'exclame William Hertrich, délégué CGT du département du Bas-Rhin. Attaché à un État régalien et à la préservation de l'égalité de traitement sur tout le territoire national, le syndicat ouvrier dénonce une collectivité construite entre les deux départements alsaciens et l'État, « *dans une absence totale de dialogue, tant avec les organisations syndicales qu'avec les citoyens* ». « *Les décrets d'application, on les a vus comme tout le monde, au fur et à mesure de leur publication au Journal officiel, poursuit le syndicaliste,*

mais derrière tout cela, il manque une vision globale. » Largement minoritaire au sein des deux collectivités départementales, la CGT n'a été que peu associée à la concertation sociale liée à la construction de la nouvelle Collectivité européenne d'Alsace (CEA). Mais les organisations majoritaires reconnaissent elles aussi que celle-ci s'est faite aux forces.

Fortement perturbées par la crise du Covid-19, les négociations, rendues obligatoires par la loi de 2019, n'ont en effet réellement démarré qu'en septembre. « *Elles ont permis des avancées sensibles pour les agents* », estime Christophe Odermatt, délégué

« Il y a des risques que le Bas-Rhin impose ses méthodes de travail au Haut-Rhin »

CHRISTOPHE ODERMATT
délégué syndical FO

syndical FO. Le syndicat hégémonique au sein du conseil départemental du Haut-Rhin sera aussi la première organisation représentative des agents à l'échelle de la CEA. Il n'était pas favorable au

projet, synonyme, selon lui, de suppressions d'emploi. « *Les départements alsaciens affichent déjà des taux d'administration parmi les plus faibles de France. Réduire encore le nombre d'agents, c'est poser la question de l'utilité de cette nouvelle collectivité et de ce qu'elle va réellement apporter aux Alsaciens, au-delà d'un logo sur les plaques "dimmatriculation"* », note M. Odermatt.

Deux documents

Sur le terrain, en tout cas, l'unité de l'Alsace ressemble pour l'instant à un vœu pieux. Le protocole d'accord concernant le transfert des agents vers la fu-

ture collectivité a beau avoir été adopté à l'unanimité, il se compose en réalité de deux documents, signés à Strasbourg et Colmar, faute d'entente entre les organisations syndicales des deux départements. Une division qui entretient la peur ressentie par une partie des agents haut-rhinois : celle que le 67 finisse par absorber le 68. « *Le Bas-Rhin est plus important que le Haut-Rhin, en nombre d'agents et, surtout, en nombre d'élus. Il y a donc des risques que le premier impose ses méthodes de travail au second, alors même que les pratiques sont totalement différentes de part et d'autre* », s'inquiète le délégué FO.

Philippe Malaisé, délégué CFDT du conseil départemental du Bas-Rhin, syndicat majoritaire à Strasbourg, se veut plus rassurant : « *Il reste toute l'année 2021 pour aborder les sujets non encore réglés*, tempère-t-il. Le cédétiste relève cependant plusieurs points de vigilance : un fonctionnement des services sociaux encore flou, et peu de visibilité quant aux conditions d'exercice des nouvelles compétences de la CEA, qu'il s'agisse du bilinguisme ou, surtout, de l'entretien des routes. « *Obtenir de nouvelles compétences, c'est très bien. Mais avec quels moyens allons-nous les exercer ?* », s'interroge-t-il. ■

NATHALIE STEY

L'Alsace passe à un seul conseil départemental

Les conseils départementaux du Bas-Rhin et du Haut-Rhin fusionnent au 1^{er} janvier pour donner naissance à la Collectivité européenne d'Alsace. Ce département unique poursuivra ses missions traditionnelles et exercera des compétences particulières, comme le bilinguisme et la coopération transfrontalière.

La France comptera un conseil départemental de moins au 1^{er} janvier. Cette évolution institutionnelle se déroule en Alsace. Comme le prévoit la loi du 2 août 2019, les conseils départementaux du Bas-Rhin et du Haut-Rhin fusionneront pour ne donner qu'un seul conseil départemental composé d'une assemblée de 80 « conseillers d'Alsace » et d'une administration unique de 6 000 agents (2 milliards de budget). Les circonscriptions administratives d'État du Bas-Rhin (67) et du Haut-Rhin (68) demeurent avec une préfecture à Strasbourg et à une à Colmar.

Cette collectivité territoriale hybride continuera d'exercer les compétences de n'importe quel Dépar-

tement français (collèges, routes départementales, action sanitaire et sociale, aménagement du territoire, etc.) en plus de quelques compétences particulières que lui a attribuées le législateur : l'entretien et gestion des routes nationales non concédées, le bilinguisme et la coopération transfrontalière.

Ce département unique alsacien est le fruit de la volonté des élus locaux de redonner à l'Alsace « une existence institutionnelle » dans la région Grand Est qui a été mal acceptée sur les bords du Rhin. Selon différents sondages, une majorité de la population souhaite le retour à une Région Alsace, hors du Grand Est.

Un exemple du droit à la différenciation

Le projet a été porté par les présidents bas-rhinois Frédéric Bierry et haut-rhinois Brigitte Klinkert (elle est devenue ministre déléguée en charge de l'Insertion en juillet dernier, N.D.L.R.) et a animé le débat politique local pendant plusieurs années. Ce « malaise alsacien » persistant a incité le Premier ministre de l'époque Édouard Philippe à de-



Le nouveau logo de la future Collectivité européenne d'Alsace déployé sur l'hôtel du conseil départemental du Bas-Rhin à Strasbourg.

Photo DNA/Michel FRISON

mander, en janvier 2018, un rapport au préfet du Grand Est sur l'avenir institutionnel de l'Alsace, puis à confier à la ministre de la Cohésion des territoires Jacqueline Gourault la concertation avec les élus.

Ce processus aboutira à la déclaration de Matignon du 28 octobre 2018 qui entérine la création de la Collectivité européenne d'Alsace. Le projet de loi est approuvé au Sénat puis à l'Assemblée nationale au

printemps 2019. Au-delà de répondre à un « désir d'Alsace » et de neutraliser une fronde régionaliste, le gouvernement voit dans cette nouvelle collectivité la concrétisation du droit à la différenciation souhaitée par Emmanuel Macron.

La nouvelle assemblée sera installée le 2 janvier à Colmar (Haut-Rhin). Frédéric Bierry (LR) devrait en être le premier président.

Franck BUCHY